

Image not found or type unknown



URBANISME JURISPRUDENCE et contentieux

Par **JAVAVI**, le **26/06/2016** à **17:30**

Bonjour,

Etant en litige avec ma commune qui a mis une partie de ma parcelle en terre agricole, j'ai fait un recours auprès du T.A. La partie adverse utilise la jurisprudence C.E N° 98208 et C.A.A N° 10LY02300 disant que le propriétaire ne bénéficie d'aucun droit acquis au maintien d'un classement antérieur. Pouvez-vous me dire ce que veut dire "qu'ainsi le T.A, qui n'a pas statué ultra petita en soulevant un moyen d'office.....

Peut-on contredire cette jurisprudence et comment?

Merci de votre réponse